

*Avec les compléments de
Charles Auguste Chauveau*

ÉLOGE FUNÈBRE

—DE—

L'HON. ALEXANDRE CHAUVEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT

PRONONCÉ PAR

M. ALPHONSE BERNIER

PROFESSEUR DE DROIT

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

LE 18 JUIN 1916

QUEBEC

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE L'ACTION SOCIALE LTÉE

—
1916



MONSIEUR CHAUCHEAU
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU
Mouvement Champêtre

L'Honorable Juge Alexandre Chauveau

Eminence,

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs.

Les morts vont vite, a-t-on dit, et l'on s'y habitue. Mais ce à quoi l'on ne s'habitue jamais, c'est à la mort qui frappe subitement comme la foudre.

Le sept mars dernier, une dépêche de New-York annonçait à nos concitoyens que l'honorable Alexandre Chauveau venait d'être foudroyé par la mort, sur une des jetées de la grande ville américaine. Il venait de quitter le paquebot, de retour d'un voyage en pays dont le climat était plus propice et plus en harmonie avec sa santé; il traversait la jetée, se dirigeant vers une gare de chemin de fer, dont le rapide devait le ramener à Québec.

Soudain, comme le voyageur qui, à l'aspect de deux routes qui s'offrent à ses pas, hésite quelques secondes et s'élance vers celle qu'il croit la meilleure ou la plus courte, monsieur Chauveau s'arrête et s'affaisse; brusquement, il s'était détourné de la voie qui le ramenait au pays et la Providence l'avait jeté dans celle qui conduit à l'Éternité.

Mystérieux secrets, insondables décrets de la Providence, qui déjouent les projets de l'homme et qui font toujours songer que la vie ici-bas n'est qu'un voyage... peut-être longtemps poursuivi, mais jamais parachevé!

Qui donc peut dire, à l'exception peut-être de ceux qui parviennent à l'âge extrême, qu'il a atteint le but de ses efforts et de sa vie, qu'il a véritablement achevé et clos sa carrière et qu'il ne lui reste plus qu'à s'endormir de l'éternel sommeil!

On ne peut certes le dire de monsieur Chauveau, qui, à soixante-neuf ans seulement, avait encore de multiples relations sociales et d'affaires, songait sans cesse à accomplir de nouveaux projets, et s'intéressait à tous les mouvements sociaux, d'affaires, ou de patriotisme.

Il m'incombe ce soir, Messieurs, d'esquisser les principaux traits de la carrière de cet homme de bien et de dire combien sa vie a été féconde, noble et remplie d'œuvres excellentes.

* * *

Il y a des vies qui peuvent se résumer et s'analyser facilement ; ce sont celles d'hommes qui ont appartenu à une seule et constante préoccupation, celles par exemple du juriconsulte, du médecin, de l'artiste, de l'apôtre, etc...

D'autres sont complexes ; exubérantes et d'action intense, elles se prodigueront sur des théâtres multiples, prendront différents caractères suivant les diverses carrières qu'elles exploiteront, brilleront partout, et cueilleront de riches moissons pour elles-mêmes, pour leur famille et pour leur pays.

Parmi ces dernières, telle fut la vie de celui que nous pleurons aujourd'hui.

Monsieur Chauveau fut un homme politique distingué, un juge d'une science très remarquable, un professeur de droit dont les cours furent exceptionnellement appréciés, un homme d'affaires dont les gens de haute finance font les plus grands éloges, et enfin, un patriote dont le nom sera toujours pieusement conservé dans nos annales nationales.

J'ai dit : dont le nom sera conservé !

Monsieur Chauveau avait reçu de son père un très grand héritage, héritage non de richesses matérielles, mais un héritage de gloire nationale. Et ce dernier est toujours lourd et difficile à porter.

Comment ici, dans cet humble panégyrique ne pas associer les noms du père et du fils !

Le nom des Chauveau appartient réellement à nos gloires nationales ; tous deux sont associés aux plus beaux mouvements de la race Canadienne-Française ; tous deux ont beaucoup contribué à immortaliser ce que notre race a de plus cher et de plus précieux dans ses annales.

Et si je parle ici quelque peu du père, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, qui fut poète, orateur, journaliste, juriconsulte et homme d'état, me permettez-vous, Messieurs, de rappeler un événement dont ce dernier fut le héros, mais dont le fils, alors âgé de huit ans seulement, garda le souvenir toute sa vie, qui influa sur toute sa carrière, et qui en fut toujours la constante inspiration !...

Reportez-vous un instant à ce que nos historiens nous racontent du grand événement de l'érection du monument des braves, sur le chemin de Ste-Foy, le 15 juillet 1855, près d'un siècle après la cession de notre pays.

Devant une foule immense appelée à la pose de la première pierre au monument, P.-J.-O. Chauveau y prononça l'un des plus beaux discours qu'il fût donné à la langue française de prononcer, discours dont les échos se prolongeront aussi longtemps que se parlera le verbe français sur les bords du St-Laurent. Dites-moi, n'avez-vous pas encore à la mémoire cette péroraison émouvante, luc, reluc et apprise par cœur dans nos collèges, cet adieu sublime qu'il adressait aux guerriers de la bataille de Ste-Foy, et qui, dans la tragédie mondiale qui se déroule aujourd'hui, emprunte un caractère de vive actualité :

“Guerriers, disait-il, guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine

commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix, sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme... dormez... jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles ; et alors tous, anglais et français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera, quand les temps ne seront plus."

Le jeune Chauveau avait alors huit ans, ai-je dit ; il était né le 23 février 1847 ; ce grand événement, et surtout les paroles de son père, devaient, toute sa vie, rester profondément gravés dans son cœur ; fils d'un patriote, il ne pouvait faire mentir son sang.

* * *

Alexandre Chauveau fit ses études classiques au collège Ste-Marie, à Montréal, et ses études légales à l'Université Laval.

Admis à la pratique du droit en 1868, il aima avec ardeur sa noble profession et lui consacra tout son temps, ses enthousiasmes et ses énergies.

La vie publique plus intense cependant l'attira bientôt.

Le 29 Mai 1872, il fut élu député à la Législature de Québec, pour le comté de Rimouski. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans.

Il fut réélu député, et par acclamation, le 30 juin 1875.

Le 8 mars, 1878, il entra comme Solliciteur-général dans le gouvernement de cette province. Le 19 mars 1879, il devenait Secrétaire et Régistrateur de la Province, et il garda ce portefeuille jusqu'au 31 octobre 1879.

Le 16 janvier 1880, il fut appelé à siéger sur le banc judiciaire comme juge de la Cour des sessions de la paix, et il exerça cette magistrature pendant trente années, c'est-à-dire jusqu'en 1910.

En 1878, il était nommé Conseil du Roi ; en 1894, l'Université Laval lui conférait le titre de Docteur en Droit, le nommait professeur, et lui confiait la chaire de Droit Criminel.

* * *

Comme avocat et comme homme politique, monsieur Chauveau a laissé au barreau et à la tribune le souvenir d'un homme très actif, très assidu à ses devoirs professionnels ou politiques. Dans chacun de ces deux états de vie, malgré son jeune âge, il parvint vite, surtout sur la scène publique, au premier rang. On remarquait déjà chez lui une âpre assiduité au travail et un désir ardent de vaincre toutes les difficultés dont ces deux carrières sont toujours parsemées.

Comme Juge de la Cour des Sessions de la Paix, il fut l'un des plus distingués magistrats dont Québec peut s'enorgueillir dans son histoire judiciaire.

Ayant déjà pris contact avec le peuple dans sa carrière d'avocat et de député, ayant déjà beaucoup d'expérience de la vie avec ses misères et ses vicissitudes, il devint de suite, en montant sur la bane, le magistrat véritablement digne d'exercer les redoutables fonctions qu'il avait à remplir.

Durant ses trente années d'administration de la justice pénale et criminelle à Québec, il fut toujours un juge intègre, juste et consciencieux.

C'est surtout dans cette carrière qu'il a donné les plus beaux exemples de fidélité au devoir, d'assiduité au travail et de parfaite honorabilité dans l'exercice de ses fonctions.

Appelé par celles-ci à disséquer pour ainsi dire le cœur humain, à en apprendre et à en approfondir les appétits, les passions, les révoltes, les convoitises, il devint bientôt un magistrat redoutable pour les méchants, un juge clément pour les victimes malheureuses de la vie, et pour tous un jurisconsulte éclairé, droit et honnête. Que ses jugements fussent sévères, ou qu'ils fussent pleins de mansuétude, qu'il condamnât ou qu'il renvoyât l'inculpé absous, toujours ses sentences étaient empreintes de la plus rigoureuse impartialité.

Il sut pendant ces trente années de carrière judiciaire cicatriser bien des plaies. D'un abord un peu sévère, pris au contact des misères qu'il confrontait, il savait être cependant et parfois, d'une délicatesse de procédés la plus touchante ; s'il savait punir avec rigueur, il savait aussi relever les courages défaillants, ramener les malheureux meurtris dans les batailles de la vie, consoler et encourager les bonnes volontés.

Que de familles lui doivent la paix reconquise à leurs foyers ! que d'âmes blessées lui doivent le relèvement de leur honneur compromis ! Et enfin, que de larmes, ce juge sévère, mais bon et compatissant, a séchées !...

* * *

Comme professeur de cette Université laissez-moi vous faire de monsieur Chauveau cet éloge que j'estime être l'un des plus beaux que l'on puisse faire : il aimait ses élèves et il en était aimé !...

Et qui donc ne l'aimerait pas cette jeunesse universitaire qui se prépare par de fortes études aux luttes de la vie, en même temps que se développent chez elle toutes les plus belles espérances, toutes les meilleures émulations et toutes les plus nobles passions de la vie ?...

Oui, mais faut-il encore que le professeur, comme monsieur Chauveau, sache conquérir le cœur de ses élèves, par un enseignement toujours soigné, toujours préparé, toujours clair et toujours de plus en plus attachant.

L'enseignement de monsieur Chauveau, dans sa chaire de Droit Criminel, possédait toutes ces qualités. Les membres du barreau qui ont suivi ses cours savent bien aujourd'hui que les notes qu'ils ont cueillies et écrites au pied de sa tribune, forment un des plus précieux recueils de droit, l'une des meilleures analyses de droit criminel qu'ils puissent posséder.

L'Université Laval ne saura jamais oublier les services que monsieur Chauveau lui a rendus comme professeur, et nous, ses collègues, nous en conserverons un souvenir impérissable.

Pendant que monsieur Chauveau exerçait ses fonctions de juge et de professeur de Droit, et au milieu des préoccupations nombreuses qu'il y rencontra, il se révéla homme d'affaires distingué et se carrière comme tel fut remarquable.

Elu en 1883 Président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, il eut surtout à s'occuper des finances de cette société que les grandes fêtes nationales de 1880 avaient fortement endettée.

Il montra immédiatement ses fortes qualités de financier. Il travailla ardemment à libérer la société de sa dette et il y réussit. Lorsqu'après quelques années de présidence, il remit les rênes à son successeur, la dette était à peu près disparue.

Il entra ensuite dans la direction d'une des grandes compagnies industrielles de Québec, puis enfin, il fut élu directeur et vice-président de la Banque Nationale de Québec.

Monsieur Chauveau occupa ces dernières fonctions pendant vingt et un ans et il les occupait encore à sa mort.

Il est un de ceux qui ont le plus contribué à établir une agence de cette institution financière à Paris : son rêve avait été de faire profiter les capitaux français de nos industries nationales. Aussi, tous les ans, partait-il pour la France surveiller son Comptoir Canadien, stimuler par son exemple et par sa parole les relations commerciales et industrielles entre le Canada et notre ancienne Mère Patrie.

Il considérait cette œuvre comme la sienne ; elle répondait bien du reste à l'impulsion de son cœur qui devait être toute sa vie celui d'un patriote ardent, d'un fils fidèle et dévoué à la France.

* * *

Le souvenir de son père au pied du Monument des Braves, en 1885, de même que celui de ses paroles si éloquentes, n'avaient jamais disparu, ai-je dit, du souvenir de Monsieur Chauveau.

En 1890, il y avait déjà plus d'un quart de siècle que l'on parlait d'ériger un monument au fondateur non seulement de Québec, mais de la nationalité Canadienne-Française et de la civilisation chrétienne dans cette partie de l'Amérique.

En cette année, un comité d'hommes éminents se forma à Québec, qui se choisit comme président monsieur Chauveau. L'on était certain qu'avec lui, on parviendrait enfin à réaliser le rêve si longtemps caressé.

Parlant de monsieur Chauveau comme président de ce comité, je ne puis mieux dire que ce qu'écrivait un écrivain distingué de Québec :—

" Son nom seul ne résonnait-il pas dans nos assemblées publiques comme un clairon sonore, ralliant toutes les sympathies et tous les efforts pour en faire les instruments de cette glorification d'un héros non seulement canadien, mais aussi français ?... Oui, ce fut une heureuse inspiration que celle qui fit choisir comme président de l'œuvre du monument Champlain, le digne fils de celui qui avait fait si grande figure dans nos grandes démonstrations nationales, de l'illustre orateur, dont la superbe éloquence, servie par un goût délicat et les ressources d'un esprit richement cultivé, avait tant contribué à populariser, chez nous, le culte du passé et la religion du souvenir.

“ Monsieur le Juge Chauveau, en s'identifiant avec l'apothéose du fondateur de Québec, nous apportait, avec l'éclat d'un grand nom, un prestige personnel et une influence considérables, des relations de familles et d'amitié puissantes, avec, en outre, une activité indomptable et pleine de ressources et un talent hors ligne pour l'organisation. Le jour où il accepta cette tâche difficile, le succès, de l'aveu de tous, fut assuré. Il s'y donna avec l'ardeur que nous lui connaissons et le coup d'œil sûr qu'il fallait avoir pour mener à bonne fin ce travail qui n'exigea pas moins de huit années de labeur.

“ Il a eu le rare bonheur et la satisfaction intense d'assister au couronnement de cette œuvre, qu'il avait faite sienne et dans laquelle on est tenté de voir tout à la fois le tribut royal de gratitude d'un patriote au fondateur de la cité natale, au père de la patrie canadienne et la continuation de l'œuvre paternelle, hommage délicat d'une piété filiale qui voulait, pour ainsi dire, nous remettre en mémoire le nom de celui qui, de nos jours, a tant fait pour exalter nos gloires nationales.”

L'organisation des fêtes du Monument Champlain dura huit années. Puissamment aidé de ses collègues du Comité, monsieur Chauveau déploya toutes les ressources de ses talents, de son énergie et de sa persévérance au succès de l'œuvre nationale qu'il préparait.

Il fit un appel aux gouvernements fédéral et provincial, à tous les corps publics ; il sut surtout faire vibrer l'âme Canadienne-Française et lui communiqua toute la chaleur de son enthousiasme.

Il voulait faire du dévoilement du Monument Champlain une fête à jamais mémorable, plus belle encore que celle qu'avait immortalisée son père en 1855, plus grandiose encore en raison du caractère historique du monument.

Il y réussit.

Ecrivant au Président de la République Française, pour l'inviter à se faire représenter à la grande fête nationale qui allait avoir lieu, monsieur Chauveau lui disait :

“ Brave comme son épée, croyant comme les croisés, Champlain a été une personification complète de ce génie français si noble, si généreux, si chevaleresque, prodigue à la fois de son sang et de son or, secourable aux faibles, terrible aux oppresseurs, hardi pionnier, sur toutes les plages, de l'évangile et de la civilisation. Avec le concours de courageux compagnons d'armes, et aussi, disons-le hautement, d'héroïques missionnaires, il a gravé sur ces rivages le nom et la foi de la France chrétienne en caractères que ni le temps, ni les revers ne sauraient jamais effacer.

“ Au moment où nous nous préparons à rendre hommage à ce héros, nous qui nous flottons d'avoir la mémoire du cœur, qui inscrivons sur nos monuments cette simple, mais significative devise : “ Je me souviens”, pourrions-nous ne pas nous rappeler la France ? Que ce nom sonne toujours doux à nos oreilles ! Comme à l'entendre nos cœurs sont émus, comme à le prononcer, aisément, nos yeux se voilent de pleurs ! Pour nous, c'est toujours la mère patrie. Ses gloires sont nos gloires et ses malheurs sont nos malheurs.”

Je ne rappellerai pas ici, Messieurs, ces fêtes mémorables où, à l'ombre des trois drapeaux de la France, de l'Angleterre et des États-Unis, l'âme Canadienne a vibré des plus vives et des plus fortes émotions ; l'histoire déjà en a écrit des pages immortelles.

Le Monument Champlain, chef-d'œuvre d'architecture française, assis sur le plus beau promontoire de l'Amérique, avec son génie qui embouche la trompette de gloire, est une œuvre impérissable. Il a fait et il fera toujours honneur à la race qui a pris pour devise : " Je me souviens ".

Peu l'honorable monsieur Fabre, alors notre représentant à Paris, écrivait à monsieur Chauveau une lettre dont j'extrais le passage suivant :

" Mon ancienne et fidèle amitié pour vous se réjouit sincèrement du rôle, reconnu de tous, que vous avez rempli d'une façon digne du nom illustre et à jamais cher aux Canadiens que vous portez. Et ma pensée remonte du fils au père, dont le pays entier aurait salué la présence à vos côtés en ce triomphe. Il manque à cette fête, où sa place au premier rang était marquée ; mais notre souvenir fidèle l'y fait apparaître à tous les yeux. On ne peut s'approcher de notre histoire, sans qu'aussitôt on ne trouve trace de ses travaux, de sa large et précieuse compréhension de nos traditions, de son profond et inaltérable sentiment de tout ce qui a fait la grandeur de la patrie.

" Vous pourriez, mon cher Président, vous borner à porter son nom ; ce serait assez pour rendre vos fils glorieux ; vous avez voulu y ajouter une œuvre personnelle, honorable entre toutes : votre collaboration active, infatigable à l'érection d'un monument national, votre présidence effective d'un groupe de patriotes dévoués qui dotent aujourd'hui Québec d'une statue qui verra défiler devant elle tous les Canadiens, tous les admirateurs de l'art français en Amérique. "

* * *

N'avais-je pas raison, Messieurs, de dire au début, que la vie de monsieur Alexandre Chauveau fut féconde en grandes œuvres, et que, chargé d'un héritage de gloire, il fit toujours honneur au nom illustre qu'il portait !

Toute sa vie, il fut un homme de caractère ; il fut une personnalité marquante dans toutes les carrières qu'il a parcourues.

D'une nature ardente et généreuse, il accomplissait toujours avec persévérance et énergie tout ce qu'il entreprenait.

Ses connaissances très variées, très approfondies, et enrichies par ses nombreux voyages, en avaient fait un causeur délicat et attachant, et un psychologue aimable et profond. Il aimait les arts et ses appréciations étaient toujours sûres et réfléchies.

Son commerce social était toujours agréable ; avec ses employés, il savait être bon ; à tous, il n'a partout laissé que le souvenir d'un homme de bien.

Enfin, pour le guider et l'éclairer dans sa carrière, il eut toujours devant lui le flambeau de la foi catholique, et, si brusque que fût son départ de la vie, il était absolument préparé pour l'éternel voyage.

Son souvenir ne disparaîtra pas de l'Université Laval ; il ne disparaîtra pas du cœur de ses anciens élèves, pas plus que du nôtre, ses collègues dans le professorat ; et il vivra toujours pour la patrie Canadienne dont il fut, avec son père, l'une des gloires.

Puisse sa vie, pour les jeunes générations qui m'écourent, être un exemple de fidélité aux principes, de travail laborieux et persévérant dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels ; puisse-t-elle surtout être un exemple de dévouement sincère et de patriotisme ardent envers l'Église et la Patrie.

ALPHONSE BERNIER.